



16/04/18

Association Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
recrute immédiatement :

**UN-E MANDATAIRE JUDICIAIRE
A LA PROTECTION DES MAJEURS**

- Contrat à durée déterminée à temps partiel (80 %), dans le cadre d'un remplacement.
- Durée initiale du contrat : 5 jours.
- Formation AS – CESF – DEES – Licence Droit + CNC MJPM si possible.
- Expérience de la fonction souhaitée.
- Convention Collective 1966.
- Horaire hebdomadaire : 28 h 00,
à raison de 7 h les lundi, mardi, jeudi et vendredi
(mercredi non travaillé).
- Lieu de travail : Dinan (22).
- Rémunération brute mensuelle (base) : 1.416 €.

Envoyer lettre de motivation + CV
par courriel à : association@apm22.fr